

**Le 4 janvier 2016 une nouvelle organisation du temps scolaire permettra d'offrir aux enfants de l'école élémentaire La Cormegeaie des ateliers périscolaires le jeudi après midi.**



	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
7h20/8h20	Accueil périscolaire			
8h20/12h	École			
12h/14h	Pause méridienne			
13h50/16h10	École	École	NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES	École
16h10/18h15	Accueil périscolaire			
	Mercredi			
7h20/8h20	Accueil périscolaire			
8h20/12h	École			
12h/12h30	Accueil périscolaire dans l'école			

*Pour les usagers du transport scolaire avant et après l'école les nouveaux horaires applicables à compter du 4 janvier 2016 leur seront communiqués ultérieurement.*

La communauté du Pays de Vendôme, en charge de l'organisation du périscolaire propose, pour les quatre écoles de Vendôme, dont les conseils d'école se sont prononcés favorablement au projet, des NAP d'une durée de 2h20 chaque semaine par période entre deux vacances scolaires :

**du 4 janvier au 05 février 2016 ;  
du 22 février au 1 avril 2016 ;  
du 18 avril au 5 juillet 2016**



Le prochain planning des nouvelles activités périscolaires sera distribué à partir du 11 décembre 2015 et consultable sur [www.vendome.eu](http://www.vendome.eu)

- Pour une bonne organisation, chaque enfant devra être inscrit pour la totalité de la période choisie. De plus il ne pourra pas quitter l'atelier avant 16h10 ;

- Les groupes seront constitués par la Direction éducation jeunesse, en fonction des âges des enfants, des intervenants et des thématiques ;

- La nature des activités proposées change à chaque période ;

- Les activités se déroulent dans les locaux scolaires, communaux ou intercommunaux à proximité de l'école ;

- A la fin de ces activités, les enfants seront confiés aux parents (ou aux personnes dument autorisées) et le cas échéant aux agents du transport scolaire ou du périscolaire ;

- Une autorisation écrite est nécessaire pour que les enfants d'âge élémentaire (pas possible pour les maternelles) soient autorisés à rentrer seul chez eux.

**Les NAP sont gratuites mais l'inscription est obligatoire. Vous pourrez procéder à celle-ci à partir du lundi 14 décembre 2015 et jusqu'au vendredi 8 janvier 2016 pour la première période.**

La référente pour les NAP est Sandra MOREAU. Elle est chargée de la bonne mise en œuvre de ce temps éducatif hebdomadaire.

Le dispositif des NAP est déclaré auprès de la CAF et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des

Populations. Aussi la Communauté du Pays de Vendôme est vigilante quant au respect des règles.



**La collectivité ne propose pas d'autre mode de garde en dehors des NAP qui demeurent facultatives, de ce fait tout enfant non inscrit est placé sous la responsabilité de ses parents.**

**Pour répondre à vos questions, une permanence est organisée le jeudi 3 décembre 2015 de 16h à 18h dans les locaux de l'accueil périscolaire de l'école.**



## DATES IMPORTANTES

### PÉRIODES DES ATELIERS ÉDUCATIFS

du 4 janvier au 05 février 2016 ;  
du 22 février au 1 avril 2016 ;  
du 18 avril au 5 juillet 2016

### INSCRIPTION POUR LA PREMIÈRE PÉRIODE

du 14 décembre 2015 au 8 janvier 2016

### PERMANENCE DANS LES LOCAUX DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DE L'ÉCOLE POUR INFORMATIONS

le 3 décembre 2015 de 16h à 18h



[www.vendome.eu](http://www.vendome.eu)

## Nouveaux horaires et nouvelles activités périscolaires à l'école élémentaire La Cormegeaie

